



Clause de solidarité bail 3,6,9

Par **samothrace**, le **27/05/2009** à **21:27**

Bonjour,

Comment un des concubins peut-il se défaire d'un engagement solidaire sur un bail 3,6,9 à leurs deux noms dans le cas d'une séparation et que l'un qui souhaite rester avec ses deux enfants étudiants à sa charge sous son toit assume la moitié du loyer et des charges jusque là ?

Je vous remercie de votre conseil, bien cordialement.